

## La lettre d'information d'ALTYSE

N°3 - 19 Avril 2004



Bonjour,

Nous vous invitons à découvrir ci-dessous des informations concernant la nouvelle version d'ALTYSE.

Vos commentaires sont toujours les bienvenus pour améliorer le contenu et la forme de cette lettre. N'hésitez donc pas à nous faire partager vos attentes sur [adamis@adamis.com](mailto:adamis@adamis.com)

### 1. La nouvelle version d'ALTYSE Version 6.5 est en cours de déploiement.

Cette nouvelle version comprend :

- La nouvelle base de médicaments :
  - Intégration de la base médicamenteuse de DATA SEMP VIDAL incluant de nouvelles DCI.
  - Un choix possible dans le type de substitution : par molécule ou par DCI.
  - Actualisation des taux de remboursement des médicaments homéopathiques.
  - De nouvelles formes de présentation pour une prescription plus adaptée.
- Des actualisations de Sesam Vitale :
  - Mise à jour des organismes destinataires.
  - Mise à jour de la liste des ALD.
- Des modifications et des corrections (à la demande de certaines et certains d'entre vous) :
  - Les Remplaçants N° 11 à 99 apparaissent désormais dans le bouton « Recettes » du médecin titulaire.
  - Les Remplaçants N° 11 à 99 sont désormais comptabilisés dans les statistiques sur le « Chiffre d'Affaires du titulaire + ses remplaçants ».
  - L'erreur d'exécution 3421 dans la fenêtre « Règlement partiel des tiers payant » est corrigée.
  - Impression désormais possible de la synthèse sous l'option 1024/768.
  - Indication du payeur sur les quittances d'un règlement multiple (un règlement commun concernant plusieurs patients).
  - Liste de « FSE non signées » dans le bouton « Sesam Vitale ». Correction : aller dans la consultation correspondante, vérifier que le titre de la fenêtre en bas à droite de l'écran est « Feuille de soin papier non signée », puis aller dans l'écran des règlements. Supprimer le règlement intitulé « Régularisation recette » et réenregistrer la consultation.
  - Dans la Synthèse des consultations, certaines consultations comportent la

mention « IMC » suivie du titre de la consultation. Correction : enregistrer à nouveau la consultation concernée.

- Perte de l'affichage de certains documents ou résultats de biologie dans la synthèse après suppression de la consultation qui leur était affectée.  
Correction : lancer un chaînage de vos bases.

- Des améliorations :

- Concernant l'option réseaux :  
En configuration réseaux pour Altyse (Poste Serveur + Poste client), si le message « Accès temporairement impossible à la base, ...verrouillé par l'utilisateur Arfan » apparaît, aller dans Personnalisation, Paramétrages, onglet « Multi-utilisateurs » et cocher la case « Contrôle avancé du réseau (nécessite une machine puissante) ».  
Si (et seulement si) le message persiste, activer la seconde option en cochant la case « Contrôle en ligne ». Attention, dans ce cas, indiquer obligatoirement un nom de machine du type « NomMachine01 ».
- Après un chaînage ou une structuration, les 14 dossiers-patients de démonstration (ALTYSE Albert...) sont désormais détruits définitivement.
- A l'enregistrement d'un courrier reçu, le curseur est désormais par défaut dans le champ « nom du document ». Et pour un courrier envoyé, sur le bouton « OK ».
- Les éléments sélectionnés dans la Synthèse vers le Mémo sont automatiquement copiés dans le presse papier Windows. Pour coller ces informations dans le courrier affiché, taper Ctrl + V sur le clavier après avoir placé le curseur à l'endroit adéquat.
- Amélioration de la recherche rapide dans les courriers.
- Amélioration de l'affichage des FSE et RSP archivées.
- Possibilité de désactiver ou d'activer les alertes pour chacun des patients.
- Préférence créée « Ne pas utiliser la substitution pour les médicaments composés de plus de 4 principes actifs ».

## **2. Développements en cours : Cahier des Charges Sesam Vitale 1.40**

Le développement du nouveau Cahier des Charges Sesam Vitale 1.40 bat son plein, ainsi que le développement de l'option TLA qui fait partie intégrante de cette version 1.40.

Cette nouvelle version intègre la nouvelle nomenclature des actes professionnels dite « CCAM » et la gestion automatisée des mutuelles complémentaires avec possibilité de pratiquer le tiers payant direct.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce développement majeur pour l'avenir de votre logiciel.